

CIRCULAIRE N° 030 / 2025/MEPS/CAB/SG
relative au dispositif expérimental des classes scientifiques de 4^{ème} et 3^{ème}

à l'attention de :

- *Madame et Messieurs les directeurs régionaux de l'éducation ;*
- *Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale ;*
- *Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement ;*
- *Mesdames et Messieurs les enseignants ;*

Dans un contexte mondial où les sciences et les technologies s'imposent comme des leviers incontournables du développement durable, les systèmes éducatifs sont appelés à repenser en profondeur leurs approches pédagogiques, afin de mieux préparer l'ensemble des apprenants, filles et garçons, aux défis du XXI^e siècle.

Cependant, l'analyse des données disponibles met en évidence une sous-orientation générale des élèves vers les filières scientifiques. Cette tendance concerne les deux sexes mais elle demeure nettement plus marquée chez les filles, traduisant un déséquilibre préoccupant :

- en série C (mathématiques et sciences physiques renforcées), la proportion moyenne des filles reste inférieure à 15% au niveau national avec de fortes disparités régionales ;
- en série D (sciences naturelles) elles représentent seulement 25 à 30% des effectifs.

Ces statistiques confirment que la faible orientation vers les séries scientifiques constitue un défi réel pour le sous-secteur. Ce constat est révélateur de contraintes persistantes chez les filles notamment, les stéréotypes sociaux et familiaux, l'encouragement insuffisant dès le premier cycle du secondaire et l'absence de modèles féminins susceptibles de stimuler l'intérêt et l'ambition des apprenantes.

Dans l'optique d'inverser cette tendance et d'équilibrer la moyenne d'orientation entre les séries du secondaire et entre les élèves des deux sexes, il est mis en place, en renforcement des multiples mesures déjà prises, le dispositif expérimental des classes scientifiques de 4^{ème} et 3^{ème} dans chaque inspection de l'enseignement secondaire général (IESG). Ainsi, les classes scientifiques de 4^{ème} et de 3^{ème} seront constituées **d'un effectif équilibré entre filles et garçons et auront un emploi du temps aménagé avec un renforcement horaire de trois heures (3h) hebdomadaires en sciences.**

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de promotion de l'équité, de valorisation des talents scientifiques dès le collège, et d'orientation progressive vers les séries scientifiques. Elle vise à instaurer un cadre structuré et propice au renforcement des apprentissages, à la stimulation de l'intérêt pour les sciences et la réduction des inégalités de genre.

La finalité de cette expérimentation est non seulement de renforcer les compétences scientifiques des apprenants mais également de transformer les représentations sociales et de favoriser l'émergence de vocations scientifiques.

Précisément, il s'agit de :

- consolider les acquis en mathématiques, physique-chimie et technologies ;
- préparer les élèves à une orientation future vers les séries scientifiques ;
- évaluer le caractère stimulateur de l'approche pour les sciences et technologies ;
- réduire progressivement les inégalités de genre dans les disciplines scientifiques.

Le dispositif comprend une classe de 4^{ème} et de 3^{ème} par IESG avec un effectif maximal de 50 élèves composé à 50% de filles.

La sélection des élèves repose sur :

- les résultats académiques en mathématiques, physique-chimie et technologie obtenus l'année précédente ;
- la motivation, évaluée à travers un entretien ou un formulaire simplifié ;
- l'autorisation préalable du parent d'élève.

Les classes expérimentales ont un emploi du temps aménagé avec un renforcement horaire de trois heures supplémentaires par semaine dédiées aux sciences, réparties comme suit :

- 1h de mathématiques ;
- 1h de physique-chimie et technologie ;
- 1h de travaux pratiques.
- la participation obligatoire aux activités du club de sciences de l'établissement ;
- organisation de visites pédagogiques dans les laboratoires de centres de recherche une fois par trimestre.

Les enseignants affectés aux classes expérimentales en particulier de sciences doivent justifier de plus de 05 années d'expériences et être formés au dispositif. Ces enseignants font l'objet d'un encadrement pédagogique assuré par les inspecteurs et les chefs d'établissement. Un kit de sciences et les matériels didactiques sont mis à la disposition de ces classes.

L'inspection du ressort de l'établissement et le chef d'établissement sont chargés du suivi pédagogique du dispositif. Chaque semestre, le chef d'inspection transmet au directeur régional, un rapport d'étape assorti de recommandation sur les pratiques pédagogiques des enseignants, les acquis et compétences des élèves.

L'ensemble du dispositif fera l'objet d'une évaluation à la fin de l'année scolaire sur la base des outils qui seront élaborés à cet effet. Les résultats de cette évaluation détermineront les perspectives de généralisation ou de reconduction de l'expérimentation avec les ajustements nécessaires.

Le succès de cette expérience repose sur l'engagement actif et concerté des directeurs régionaux, des inspecteurs, chefs d'établissement et enseignants. J'appelle donc chacun d'entre vous à œuvrer efficacement pour l'atteinte des résultats escomptés de cette initiative pilote. Celle-ci constitue une étape cruciale dans la démythification des sciences et l'accroissement de l'orientation vers les séries scientifiques particulièrement pour les filles.

Fait à Lomé, le 10 SEPT 2025

Le Ministre des enseignements
primaire et secondaire



Prof. Dodzi Komla KOKOROKO